



● **ROYAUME**
Six rois p. 2
Au moment de l'indépendance en 1830, la Belgique choisit de devenir une monarchie (un pays dirigé par un roi). Quels sont les pouvoirs du roi ?



● **ÉTAT FÉDÉRAL**
La Belgique change p. 3
À partir de 1970, la Belgique devient peu à peu un État fédéral (composé de plusieurs parties). Qui fait quoi ?



● **VISITE**
Découvrir Bruxelles p. 4
Le BIP à Bruxelles abrite une exposition interactive qui permet de découvrir la Région de Bruxelles-Capitale.

Il était une fois la Belgique

Pour mieux comprendre ce qui se passe en Belgique pour le moment, le JDE vous propose de plonger dans l'histoire de notre pays.

Le 13 juin dernier, les Belges ont voté pour choisir leurs représentants au Parlement (où on fait les lois). Près de 6 mois plus tard, le pays n'a toujours pas de gouvernement. Depuis l'été, 3 partis politiques francophones et 4 partis flamands discutent pour travailler ensemble dans le futur gouvernement. Les discussions sont compliquées. Le nouveau gouvernement devra réaliser de gros changements dans le fonctionnement du pays mais Flamands et francophones n'ont pas les mêmes souhaits. Ils n'arrivent pas à se mettre d'accord. Depuis la naissance du royaume de Belgique, il y a eu bien des crises, des tensions et des discussions entre Flamands et francophones. Le pays a dû s'adapter et accorder plus de pouvoirs aux Communautés et aux Régions. Le JDE vous emmène découvrir le passé de notre royaume.

Photo Reporters



La naissance d'un royaume

La Belgique est devenue un pays indépendant (libre) suite à la révolution de 1830. Récit.

L'histoire de la Belgique en tant que pays indépendant (libre de décider de son sort) ne débute qu'en 1830. Avant, le territoire de la Belgique n'a cessé d'être envahi, occupé et dirigé par différents peuples : Espagnols, Autrichiens, Français, Hollandais... Depuis 1815, les provinces belges sont rattachées aux Pays-Bas du Nord (territoire des Hollandais). Belges et Hollandais forment à cette époque le royaume des Pays-Bas, un pays dirigé par le roi Guillaume I^{er} d'Orange.

● Pas contents

On supporte assez mal le pouvoir hollandais en Belgique. Tout le monde est mécontent : les bourgeois (personnes qui possèdent du pouvoir parce qu'elles sont riches), les ouvriers, les paysans. Ces derniers sont de plus en plus

Photo Belga



pauvres (les prix augmentent mais pas les salaires). Guillaume d'Orange est un roi autoritaire. Il veut imposer le néerlandais comme seule langue officielle alors que la bourgeoisie, même flamande, parle le français. Il ne tient pas compte des habitudes religieuses des habitants (le roi hollandais pratique la religion protestante alors que beaucoup de Belges sont catholiques). Il interdit les journaux qui le critiquent. De

plus, peu de Belges occupent des postes (travaillent) dans l'administration hollandaise, dans l'armée... La bourgeoisie belge proteste et réclame plus de libertés.

● La révolution belge

Un opéra (pièce de théâtre chantée) joué au théâtre de la Monnaie à Bruxelles le 25 août 1830 va déclencher une révolution dans les provinces belges. Cet opéra, intitulé *La Muette de Portici*

raconte la lutte du peuple de Naples (ville italienne) contre l'occupant espagnol. Les spectateurs font le rapprochement entre cette histoire et la situation en Belgique. Les Belges ne supportent plus la domination hollandaise. Les spectateurs quittent le théâtre et manifestent dans la rue pour réclamer plus de libertés. Le lendemain, des ouvriers se joignent à la révolution. Ils démolissent des machines et pillent des magasins à Bruxelles. L'armée hésite à intervenir. La bourgeoisie crée une garde armée. Le calme revient à Bruxelles mais l'agitation gagne d'autres villes : Liège, Verviers... Malgré tout cela, Guillaume d'Orange refuse la séparation entre la partie hollandaise et la partie belge du royaume des Pays-Bas. De toute la Belgique, des volontaires arrivent à Bruxelles pour soutenir la révolution. Le 23 septembre 1830, l'armée hollandaise pénètre dans Bruxelles. Les combats font rage durant plusieurs jours. Puis, le 27 septembre, au matin, les Hollandais quittent la ville. Les révolutionnaires belges ont gagné. À la nouvelle de

LE PAYS

- Capitale : Bruxelles
- Superficie : 30 500 km²
- Population : 10 584 534 habitants (chiffres 2007).
- Langues : néerlandais, français, allemand.
- Monnaie : l'euro.
- La fête nationale belge est célébrée le 21 juillet, jour anniversaire de la prestation de serment du premier roi des Belges, Léopold I^{er} (quand il a juré de respecter la Constitution, voir page 2).
- L'hymne national (chant officiel) de la Belgique est la Brabançonne, un chant composé durant la révolution belge de 1830. Les paroles violentes du chant ont été adoucies en 1860.
- La devise de la Belgique est : « L'union fait la force ».

la victoire de Bruxelles, les autres villes chassent les Hollandais. Ceux-ci fuient partout, sauf dans quelques régions. Le 4 octobre 1830, un gouvernement provisoire, formé des chefs de la révolution belge, proclame l'indépendance de la Belgique. La Belgique est née.

Après la révolution de 1830, la Belgique est dirigée par un roi.

L'indépendance de la Belgique a été proclamée le 4 octobre 1830. Un gouvernement provisoire, composé des chefs des révolutionnaires qui ont chassé les Hollandais, organise le jeune pays.

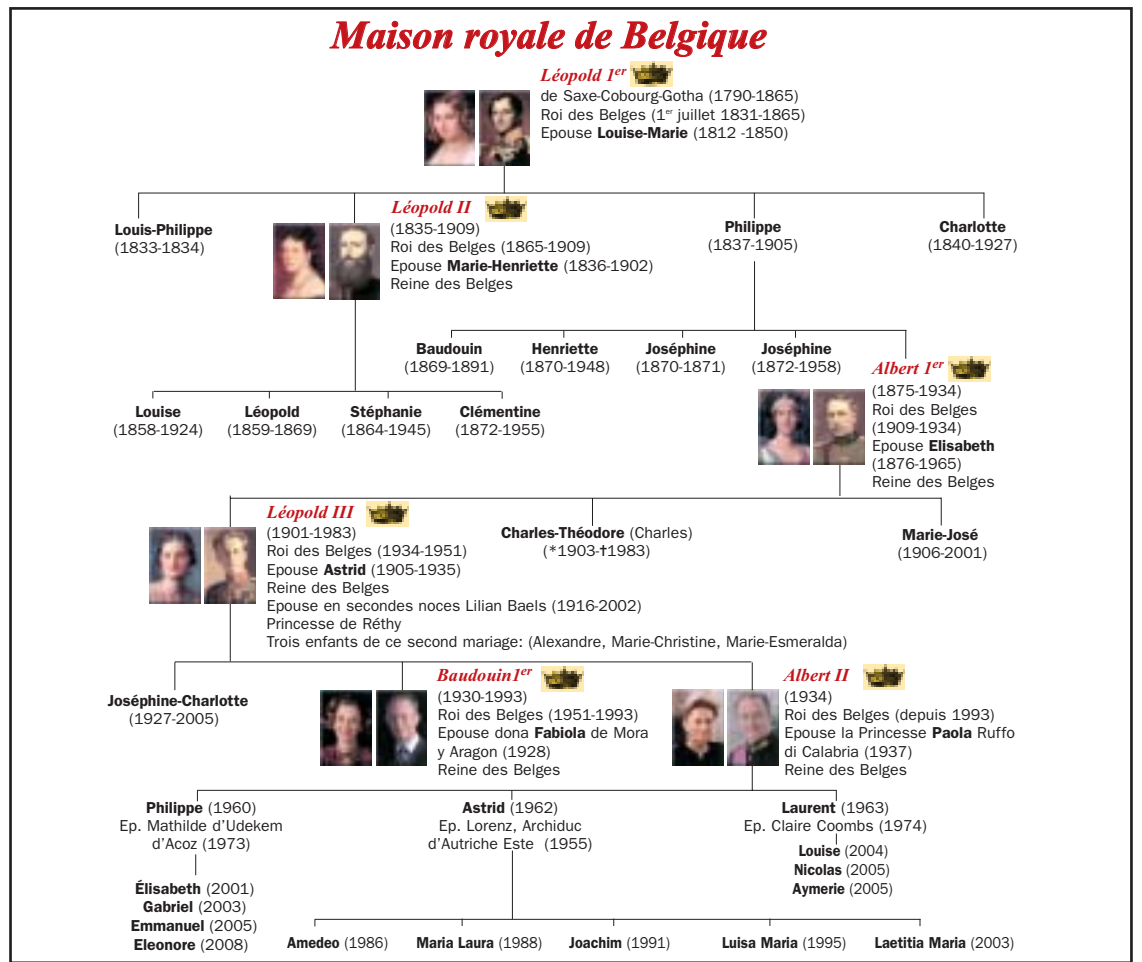
Ce gouvernement charge une commission (groupe de personnes choisies pour étudier une affaire) de rédiger un texte officiel, appelé Constitution, qui dit comment le pays doit fonctionner. Le gouvernement provisoire organise aussi des élections pour former une sorte de Parlement (là où l'on fait les lois), appelé Congrès national. Le 7 février 1831, cette assemblée vote la Constitution belge. Ce texte dit que la Belgique sera une monarchie constitutionnelle, c'est-à-dire un État dirigé par un roi qui n'aura pas tous les pouvoirs, mais qui devra régner en respectant la Constitution.

● Six rois depuis 1831

Qui choisir comme premier roi des Belges ? Le Congrès national ne veut pas d'un Hollandais ni d'un Belge. Les députés proposent le trône à un prince d'origine allemand, Léopold de Saxe-Cobourg-Gotha.

Le 21 juillet 1831, Léopold jure de respecter la Constitution et devient le premier roi des Belges, sous le nom de Léopold I^{er}. En 1832, il épouse Louise-Marie d'Orléans, la fille du roi de France, qui devient notre première reine. Jus-

qu'à nos jours, cinq rois ont succédé à Léopold I^{er} à la tête de la Belgique. Dans l'ordre de succession au trône, il y a eu Léopold II (roi de 1865 à 1909), Albert I^{er} (il a régné de 1909 à 1934), Léopold III (roi de 1934 à 1951), Baudouin I^{er} (roi de 1951 à 1993) et Albert II, le roi actuel. Albert est devenu le 6^e roi des Belges le 9 août 1993 à la mort de son frère, le roi Baudouin. Paola, l'épouse d'Albert II, est notre reine.



LA CONSTITUTION

La Constitution belge prévoit que «tous les pouvoirs émanent de la nation». Cela signifie que la Belgique est une démocratie, c'est-à-dire un pays où le peuple vote pour choisir ses dirigeants. La Constitution prévoit aussi la séparation des pouvoirs :

- Le pouvoir législatif (voter les lois) est exercé par le Parlement

qui est composé de deux assemblées : le Sénat et la Chambre des Représentants.

- Le pouvoir exécutif (faire appliquer les lois) est exercé par les ministres et le roi.
- Le pouvoir judiciaire (punir ceux qui ne respectent pas les lois) est détenu par les tribunaux.

POUVOIRS DU ROI

- En Belgique, on dit : «Le roi règne, mais ne gouverne pas.» Le roi ne joue un rôle que dans l'état fédéral (central, qui prend des décisions pour tous les Belges). Il nomme les ministres, commande l'armée, signe les lois... mais c'est toujours un ministre qui est responsable.
- Le roi ne participe pas au pouvoir dans les Communautés et les Régions (parties indépendantes l'une de l'autre qui composent la Belgique, voir page 3). Il ne nomme pas les ministres, ne signe pas les lois régionales...
- Pourtant le roi représente la Belgique dans les pays étrangers et il a un pouvoir d'influence. Il rencontre des responsables politiques, des chefs d'entreprise, des travailleurs sociaux... auxquels il peut exprimer ce qui le préoccupe et donner des conseils.

DROIT DE VOTE

- Au moment de l'indépendance de la Belgique en 1830, seuls les hommes de plus de 25 ans qui paient un certain montant d'impôts (taxes) ont le droit de voter pour choisir ceux qui dirigent le pays. En pratique, seuls les hommes riches sont concernés et ils sont pour la plupart francophones.
- En 1893, tous les hommes d'au moins 25 ans ont le droit de voter. Mais ceux qui sont riches ou instruits (qui ont fait de longues études) ont plusieurs voix (votes).
- À partir de 1919, chaque homme en âge de voter dispose d'une et d'une seule voix. Le droit de vote est universel (pour tous) mais les femmes n'ont pas le droit de voter.
- Il faut attendre 1948 pour que les femmes disposent du même droit de vote que les hommes.

REPÈRES

- Au moment de l'indépendance de la Belgique en 1830, les territoires germanophones (où on parle allemand) situés à l'est du pays ne font pas partie du pays. Ils appartiennent à l'Allemagne.
- La Belgique obtient ces territoires en 1919 suite à la défaite allemande lors de la Première Guerre mondiale (1914-1918).

Un pays fait de différences

Les différences entre Flamands et Wallons vont assez vite poser des problèmes après l'indépendance. La jeune Belgique est dirigée par des bourgeois francophones (qui parlent le français). Ils imposent le français comme seule langue officielle. Cela signifie que seul le français est reconnu et pratiqué dans les écoles, l'administration (les communes, les ministères...), les tribunaux, partout en Belgique, y compris en Flandre. Le flamand et le wallon sont considérés comme des dialectes (patois).

● Mécontentement

Cette situation provoque le mécontentement en Flandre. Beaucoup de Flamands de l'époque ne comprennent pas le français. Dès 1840 se crée un «mouvement flamand» qui demande que la langue flamande soit officiellement autorisée. Au fil des ans, ces souhaits sont petit à petit exaucés. En 1898, une loi établit l'égalité entre le français et le flamand. Mais certains Flamands souhaitent que la Flandre ait plus de pouvoirs, qu'elle ait un gouvernement qui puisse prendre des décisions dans certains domaines, indépendamment du gouvernement central. Le mouvement flamand ef-

fraie les francophones qui ont peur de n'avoir plus rien à dire dans le pays. Les Flamands sont plus nombreux que les francophones et depuis que les lois sur le droit de vote ont changé en 1919 (voir ci-contre), les Flamands ont leurs représentants parmi les dirigeants belges. Le mouvement wallon qui se crée à la fin des années 1800 veut défendre la langue et la culture (l'ensemble des traditions) francophone. Certains Wallons pensent aussi qu'ils devraient pouvoir davantage décider seuls de ce qui les concerne.

● Tensions

En 1932, une loi introduit le principe de l'unilinguisme (l'emploi d'une seule langue officielle) dans les différentes régions du royaume. En Flandre, la langue officielle est le néerlandais, en Wallonie, c'est le français et dans les communes de l'agglomération bruxelloise, les 2 langues peuvent être utilisées. Les ministères, les organismes de l'État sont à cette époque divisés en deux sections (parties), l'une où les employés parlent le néerlandais, l'autre le français. Au fil des années,

quand se posent de graves problèmes (guerre, départ ou non du roi Léopold III...) dans le pays, les gens du Nord et ceux du Sud réagissent de moins en moins de la même façon. À partir des années 1960, on assiste à certaines scissions (divisions) dans la société. Des partis politiques, des organisations culturelles, sportives... nationales se scindent en 2 groupes distincts : un groupe francophone, un néerlandophone. La scission la plus spectaculaire est sans doute celle de l'université catholique de Leuven (ville flamande) à la fin des années 1960. Flamands et francophones étudiaient jusque-là dans la même université. En 1967, des étudiants flamands manifestent dans les rues en criant «Walen buiten» (Wallons dehors) et «Leuven Vlaams» (Louvain flamand) pour exiger le départ des étudiants francophones. C'est chose faite en 1968 : les étudiants francophones de Leuven sont transférés en Wallonie à Louvain-la-Neuve où une nouvelle université est construite. On le voit, le pays ne pourra plus être dirigé très longtemps par un seul gouvernement.



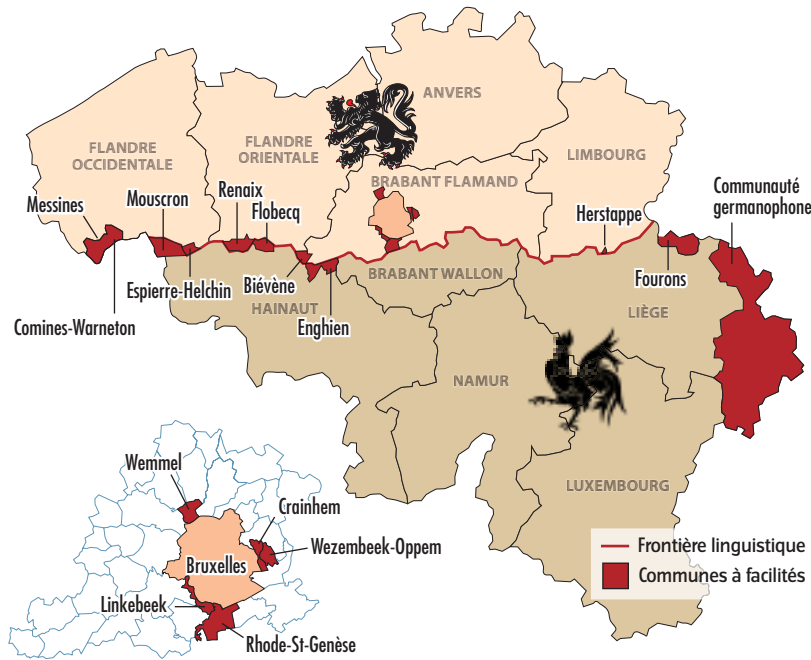
Photo Éditions de l'Avenir

Louvain-la-Neuve a été construite pour les étudiants francophones qui étudiaient autrefois à Leuven.

Quelle langue parle-t-on ici ?

Le premier pas vers une réorganisation de la Belgique date de 1962. Cette année-là, une frontière, basée sur la langue, entre la Flandre et la Wallonie a été tracée. C'est la frontière linguistique.

Au nord de cette frontière linguistique, la langue officielle (celle que l'on utilise à l'école, dans les tribunaux, à la maison communale pour les papiers officiels...) est uniquement le néerlandais. Cette région correspond à la Flandre. Au sud de cette frontière, on utilise uniquement le français. Cette région correspond à la Wallonie. À l'est de la Wallonie, dans la province de Liège, on a également tracé une frontière linguistique entre les régions où l'on parle le français et les communes où l'on parle allemand (Eupen, ...). La Région de Bruxelles-Capitale (comprenant 19 communes) est située géographiquement en



Flandre, mais est peuplée de francophones et de néerlandophones. Elle est considérée comme une région bilingue (où il y a 2 langues officielles, le français et le néerlandais). Des communes proches de la frontière linguistique sont passées de la Flandre à la Wallonie et inversement lorsque le tracé a été fixé. Exemples : Mouscron et Comines-Warneton, qui faisaient partie de la Flandre, passent à la Wallonie. Leurs habitants sont surtout francophones. En échange, Fourons est détaché de la province wallonne de Liège pour être rattaché à la province flamande du Limbourg. Essentiellement franco-

phones, les Fouronnais refusent de passer au Limbourg. Des bagarres violentes entre certains groupes flamands et wallons éclatent à Fourons dans les années 1970 et 1980.

● Problèmes

Depuis 1962, chaque commune belge se trouve donc rangée dans l'une ou l'autre des 4 régions linguistiques du pays (voir carte ci-dessus) : la région de langue française, celle de langue néerlandaise, la région bilingue de Bruxelles et la région germanophone. Dans les communes, situées à la frontière de deux régions linguistiques, où deux langues

sont parlées, ce classement pose problème. Exemple : à Comines, les francophones sont contents d'être rattachés à la région linguistique francophone. Par contre, les habitants néerlandophones de Comines préféreraient recevoir leurs papiers officiels en néerlandais ou aller à l'école en néerlandais. Pour garantir certains droits aux habitants de ces communes qui parlent « l'autre langue » que la langue officielle, on a fixé les communes qui ont droit à des « facilités linguistiques »

● Facilités

Dans ces communes, si la langue officielle est le français, on crée des « facilités » pour les habitants néerlandophones. Ainsi, ils peuvent parler néerlandais à la poste, à l'hôtel de ville, aller à l'école dans leur langue, etc. L'inverse existe aussi pour les habitants francophones qui vivent dans une commune située dans la région linguistique néerlandophone. Les francophones habitant des communes de la région linguistique germanophone (et inversement) ont aussi des facilités. En tout, la Belgique compte 27 communes à facilités. Six sont situées autour des 19 communes bilingues de Bruxelles.

Histoire



REPÈRES

- Le territoire de la Belgique est également partagé en plus petites parties que les Communautés et les Régions : les provinces et les communes. La Belgique compte 10 provinces (5 flamandes, 5 wallonnes, voir carte ci-contre) et 589 communes. La Région de Bruxelles-Capitale ne fait partie d'aucune province.
- Dans chaque province et chaque commune, des personnes élues par la population lors des élections communales et provinciales (qui ont lieu tous les 6 ans), prennent des décisions, votent des règlements dans l'intérêt des habitants qui vivent sur leur territoire. D'autres personnes veillent à ce que ces règlements soient appliqués.
- Les provinces et les communes sont contrôlées par les Régions (flamande, wallonne et de Bruxelles-Capitale). Celles-ci peuvent modifier et annuler leurs décisions ainsi que donner des conseils.



Mouscron est passé à la Wallonie en 1962.

Photo Editions de l'Avenir

Et la Belgique devient fédérale

En 1970, la Belgique entame sa transformation vers une organisation fédérale.

Jusqu'en 1970, l'État belge est unitaire. Un seul gouvernement central et un seul Parlement (composé de deux assemblées, la Chambre des Représentants et le Sénat, qui font les lois) prennent des décisions pour l'ensemble des Belges. La Belgique a aussi un seul portefeuille, dans lequel rentrent toutes les recettes (entrées d'argent) de l'État et qui paye toutes les dépenses. En 1970, la population belge est divisée en 3 Communautés selon la langue parlée. La Communauté flamande regroupe les Belges qui parlent le néerlandais en Flandre et à Bruxelles. La Communauté française réunit les gens qui parlent français en Wallonie et à Bruxelles. La Communauté germanophone rassemble les Belges qui parlent allemand.

Dans les années 1980, le territoire belge est partagé en 3 autres parties : la Région flamande, la Région wallonne (toutes deux créées en 1980) et

la Région de Bruxelles-Capitale (créée en 1989). Les frontières de chacune de ces Régions épousent la frontière linguistique, sauf en ce qui concerne la Région linguistique germanophone. Cette dernière fait partie de la Région wallonne. Une partie des compétences (domaines dont s'occupent un État, une Région...) de l'État central (appelé fédéral) a été attribuée aux Communautés, une autre aux Régions et une troisième est restée à l'État central. Les rentrées d'argent et les dépenses ont aussi été réparties. C'est toujours l'État central qui récolte une grande partie de l'argent (notamment les impôts ou taxes auprès des habitants) dont la Belgique a besoin. Une loi, appelée loi de financement, définit ce que les Communautés et Régions reçoivent de l'État fédéral pour assurer leurs missions.

● Qui fait quoi ?

La Belgique est devenue officiellement un État fédéral en 1993, c'est-à-dire un pays composé de plusieurs parties indépendantes les unes des autres pouvant décider des choses qui les concernent.

TROIS COMMUNAUTÉS



TROIS RÉGIONS



Dans chaque Région et chaque Communauté, des parlementaires (personnes élues par le peuple) votent des lois et des ministres les font appliquer.

Les Communautés s'occupent de matières qui concernent les personnes : l'enseignement, la

culture, la santé... Les Régions prennent des décisions qui concernent leur territoire : environnement, agriculture, énergie... L'État fédéral continue à s'occuper de domaines qui concernent tous les Belges : la justice, l'armée, la sécurité sociale (système de solidarité qui

paie les pensions, les soins de santé, et qui est alimenté par de l'argent versé par les travailleurs, les patrons et l'État)... Actuellement, Flamands et francophones discutent pour modifier une fois encore l'organisation de la Belgique. Mais ils n'arrivent pas à se mettre d'accord.

Le cas de Bruxelles

Bruxelles est la capitale de la Belgique. La ville et sa périphérie (ses alentours) sont un lieu de tensions entre Flamands et francophones.



Bruxelles est la capitale de la Belgique et de l'Europe. Le drapeau de gauche est celui de la Région de Bruxelles-Capitale.

REPÈRES

■ La Belgique commence à s'industrialiser (à avoir des usines) peu après l'indépendance en 1830. Les usines s'installent surtout près des charbonnages (mines de charbon) dans le sud du pays (en Wallonie). Le charbon est à cette époque la source d'énergie principale pour faire tourner les usines, faire avancer les trains... La Wallonie travaille le métal, la laine, le verre. La Flandre de cette époque reste principalement agricole. Les seules usines flamandes sont les usines textiles situées dans la région de Gand.

■ Grâce à ses charbonnages et ses usines, la Wallonie s'enrichit. Jusque dans les années 1950, elle est la première région industrielle du pays.

■ Puis, à partir des années 1960, les choses changent. Les industries wallonnes vieillissent. Elles ne se modernisent pas assez vite. Les charbonnages ferment petit à petit. La Flandre, elle, voit sa situation s'améliorer. Des industriels étrangers, attirés par le port d'Anvers, créent des usines (chimie, industries automobiles...).

■ Globalement, la Flandre est aujourd'hui plus riche que la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale.

Géographiquement, Bruxelles est enclavée (entourée par un autre territoire) en Région flamande. Mais de nombreux francophones y vivent.

En 1962, lorsque la frontière linguistique est fixée (voir page 3), Bruxelles-ville et 18 communes autour sont considérées comme bilingues. Cela signifie que le français et le néerlandais sont sur un pied d'égalité dans ces communes.

● La périphérie

En périphérie (autour) des 19 communes bruxelloises, il existe des communes situées en Région flamande (qui sont soumises aux décisions prises par les autorités de la Région flamande) mais qui comptent un grand nombre d'habitants francophones. Parfois, il y a plus de francophones dans certaines que de Flamands.

Six de ces communes (Drogenbos, Linkebeek, Rhode-Saint-Genèse, Kraainem, Wezembeek-Oppem, Wemmel) sont des communes à facilités (voir page 3).

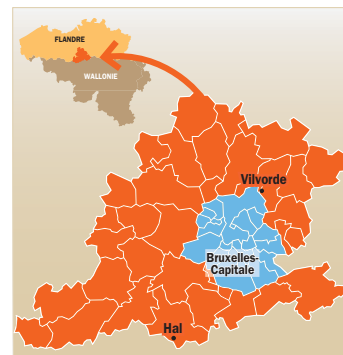
Pour certains Flamands, ces facilités devaient être temporaires (limitées dans le temps), le temps que les francophones s'adaptent (apprennent le néerlandais). Pour les francophones, ces facilités sont acquises (définitives).

Depuis 1997, les autorités régionales flamandes ont réduit les

facilités accordées aux francophones dans les communes flamandes. C'est la fameuse circulaire (document officiel) Peeters (du nom du ministre flamand qui l'a envoyée aux communes flamandes). Elle dit que les communes de la Région flamande doivent envoyer les papiers officiels en flamand uniquement. Les francophones qui habitent ces communes, y compris ceux des communes à facilités, recevront leurs documents en flamand. S'ils veulent les recevoir en français, ils doivent le demander chaque fois...

Cette circulaire est critiquée par beaucoup de francophones. Elle est à l'origine de nombreuses tensions dans les communes à facilités autour de Bruxelles. Beaucoup de francophones de la périphérie de Bruxelles demandent à être rattachés à la Région bilingue de Bruxelles-Capitale au lieu de faire partie de la Région flamande. Leurs droits seraient mieux respectés.

TENSIONS AUTOUR DE BHV



Bruxelles-Hal-Vilvorde est un bout de territoire qui regroupe les 19 communes de la Région de Bruxelles-Capitale + des communes de la Région flamande: Hal + Vilvorde, et 33 communes qui entourent ces deux villes. Ces 54 communes forment un arrondissement judiciaire et électoral (où les habitants sont traités de la même façon face à la justice et quand il y a des

élections). Quand il y a des élections, tous les habitants de cet arrondissement électoral peuvent voter pour des francophones ou des Flamands, au choix, alors qu'une partie du territoire est en Région flamande (Vilvorde, Hal et les communes autour). Les politiciens flamands sont fâchés parce que de nombreux francophones des communes de la Région flamande (Hal, Vilvorde...) votent pour des francophones. Pour que ça cesse, ils demandent qu'on divise BHV : la Région bilingue de Bruxelles-Capitale d'un côté, le reste de l'autre. Les Bruxellois pourraient continuer à élire des francophones ou des Flamands. Les autres n'auraient plus que des candidats flamands sur leur bulletin de vote. Les francophones refusent une telle séparation de BHV. Ils disent vouloir défendre les droits des francophones de BHV.

À la découverte de Bruxelles

À deux pas de la gare Centrale, l'exposition BIP propose un parcours à travers la Région de Bruxelles-Capitale.

L'exposition «Experience Brussels!» au BIP (centre d'information sur Bruxelles) occupe 14 salles et

propose de mieux connaître la Région de Bruxelles-Capitale : ses habitants, ses 19 communes, son mode de fonctionnement, son histoire, sa culture, sa gastronomie, ses monuments, son rôle en tant que capitale européenne... Et tout cela de façon interactive (en agissant) et ludique (amusante).

On se promène de salle en salle sous l'œil attentif de Bruxellois dont les photos géantes sont disposées tout le long du parcours. À tout moment, on est invité à toucher, regarder, jouer, tester... Il y a beaucoup de vidéos, de photos, de

cartes interactives, de boutons à pousser... et finalement peu de longs textes à lire sur des panneaux. L'exposition est déclinée en 3 langues : le français, le néerlandais et l'allemand.

● Des surprises

Impossible de détailler ici l'ensemble des activités proposées tout le long du parcours de l'expo, cela gâcherait l'effet de surprise qui la rend amusante. Pour vous mettre en appétit, voici quelques exemples. Sur le sol d'une des salles figure une carte géante des 19 communes de la Région de Bruxelles-Capitale et 19 boutons, chacun correspondant à une commune. Quand on pousse le bouton Ixelles par exemple, cette commune s'éclaire sur la carte (ce qui permet de la situer) et une vidéo montrant des images d'Ixelles défile sur l'écran géant. Une autre salle propose d'écouter des témoignages de Bruxellois sous de grands para-



Photo Éditions de l'Avenir

pluies façon Magritte ou Folon (artistes belges). Ne ratez pas la maquette (modèle réduit) interactive de Bruxelles (photo ci-dessus) dont certains éléments s'éclairent selon le choix des visiteurs : plans d'eau, gares, bâtiments de l'Union européenne... Pour terminer (ou commencer) la visite, vous pouvez vous prendre en photo dans le studio photo avec une image de Bruxelles en fond. Vous pouvez ensuite envoyer votre carte postale par e-mail à la personne de votre choix. Bon amusement!

→ Exposition permanente et gratuite
www.biponline.be

PLUS D'INFOS

■ Le site officiel du gouvernement belge donne des infos sur la géographie, l'histoire, le fonctionnement... de la Belgique.

www.belgium.be

■ Voici 2 livres destinés aux adultes qui font le point sur l'histoire de la Belgique :

L'histoire de la Belgique pour les nuls (First Éditions). Deux professeurs d'université, un Flamand (Fred Stevens) et un Wallon (Axel Tixhon) retracent l'histoire de la Belgique des origines à nos jours.

La Belgique, des tribus gauloises à l'État fédéral de Franz Hayt et Denise Galloy, éditions de Boeck.

■ La Belgique pour débutants est un guide pratique qui explique comment fonctionne notre pays, éditions la Charte.

Textes : Rita Wardenier
Journal des Enfants
38, route de Hannut - 5004 Bouge
Tél. : 081/24 88 93
E-mail : jde@verslavenir.be
Site : www.lejournaldesenfants.be